

Spirituelles que conformément à ce qui leur avoit été ordonné & prescrit par le Pape pour affermir son Siege; car tous les Canons du Concile de Trente dont on a parlé auparavant, & les Articles de foy de l'Eglise Rom. sont faits de telle sorte que la verité pure, divine & conforme à l'Escriture y est tout à fait rejettée, tant y a que le siege papal s'affermit extrêmement par cette voye; au lieu que si en cette occasion, ces gens eussent voulu reconnoitre leurs erreurs & ceder en cela, cette grande gloire du siege papal & ce souverain pouvoir seroient necessairement tombez bien bas.

62. Que le Lecteur considere & examine encore vne fois s'il luy plaist au Paragrap. 43. dans la crainte de Dieu, les Canons de Rome tirez du Concile de Trente, & il trouvera que non seulement ils sont contraires à la parole de Dieu, comme on l'a fait voir en ce même endroit, mais encor qu'ils sont

F 2

telle-